

Communiqué de presse

64/23

Montreuil, le 6 juillet 2023

NON au détricotage du statut des Direct-eurs-rices de la FPH !

Nous allons vers une phase de soumission accrue au pouvoir politique des direct-eurs-rices de la FPH, facilitée par l'élimination de notre statut de fonctionnaire.

La concurrence sauvage s'est accélérée avec les contractuel-le-s venu-e-s d'horizons pluriels, en contournant les règles de sélection de nos direct-eurs-rices par le concours et la formation de 24 mois à l'EHESP. Plusieurs collègues se sont vu-e-s écarté-e-s de leurs postes, remplacé-e-s par des contractuel-le-s, mis-e-s au placard. Par la priorisation du recrutement de contractuel-le-s, ce sont aussi les possibilités de mobilité des fonctionnaires qui sont entravées. Selon le CNG, certains titulaires ne détiennent pas les conditions pour l'accès à certains postes... mais les contractuel-le-s, eux n'ont pas à montrer patte blanche. Dans certains hôpitaux, les contractuel-le-s sont désormais majoritaires.

Le Gouvernement souhaite faciliter les conditions d'accès aux concours. Les niveaux de sélection aux concours seraient abaissés. Quant à l'attractivité de nos métiers, le Ministère ne se soucie pas des conditions de travail, de notre santé, des perspectives d'évolution et de nos rémunérations.

L'intérêt du concours et d'une scolarité à l'EHESP durant 24 mois de formation, avec parfois des mois de prépa-concours, serait relativisé, car le Gouvernement souhaite ouvrir les voies d'accès parallèles. D'autres fonctionnaires pourraient ainsi bénéficier d'une promotion après avoir obtenu de bons dossiers d'évaluation auprès de leurs chef-fe-s et surtout après un passage en commission soumise au choix du pouvoir politique et de l'administration.

Le Gouvernement souhaite également bien conditionner les promotions de grades au choix du Ministère. Désormais, peu importe l'expérience ou la mobilité, la promotion sera un choix politique. Forcément, ce sera le copinage politique qui va primer.

Enfin, les direct-eurs-rices seraient classé-e-s selon leurs spécialités, à la discrétion du CNG. D'une fonction statutaire généraliste et plurielle, nous allons vers la spécialisation de nos fonctions et dans une logique de vivier. Nous ne savons pas qui, comment, quels critères, quelles possibilités de modification seraient possibles.

Ces mesures visent à soumettre davantage les direct-eurs-rices au politique, à accentuer le copinage et le favoritisme, à fragiliser le statut de fonctionnaire, à accroître la concurrence pour les postes et à accélérer la transformation de l'hôpital en entreprise.